



Exces de vitesse à l'étranger, précisions svp

Par Visiteur

Bonjour

Je suis francais et vis en republique tcheque avec un permis tcheque. J'ai ete flasché en allemagne (exces 60kmh). Que peut il m'arriver ? Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Etant donné que vous résidez en République Tchèque et que votre permis de conduire est tchèque, cela relève des accords entre la république tchèque et l'Allemagne. Si ces deux pays ont signé un accord bilatéral vous pouvez être poursuivi par les autorités allemandes dans votre pays de résidence. Cela ne relève pas du droit français.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Merci pour votre réponse. Auriez des éléments sur ces relations bilatérales Allemagne/Tchéquie ?

Merci

Par Visiteur

Monsieur,

Malheureusement non car cela relève du droit tchèque.
Un juriste tchèque pourra aisément répondre à votre question.

Cordialement